RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHE DE COORDINATION SSI RELATIF A LA RENOVATION DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF GEORGES POMPIDOU

DÉCISION N° DM-24-430

EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics.

VU la décision n° DM-22-355 DU 23 septembre 2022 de signer le marché de mission de Coordination en matière de Système de Sécurité Incendie pour la rénovation du Centre Culturel et Sportif Georges Pompidou.

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet la prise en considération :

- La modification de certaines clauses contractuelles du cahier des clauses techniques particulières,
- La modification de certaines clauses contractuelles du contrat établi selon le devis N°001-2022 établi par Prévention Incendie en date du 28 avril 2022 et son annexe intitulé « Délais des interventions et de livraisons des rendus »,
- L'incidence financière,
- La clause de non-recours,
- Les annexes.

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec le bureau Prévention Incendie, représenté par Monsieur ZELI Roland, chef de projet dument habilitée à signer l'acte modificatif n°1 au marché de mission de coordination SSI pour la rénovation du Centre Culturel et Sportif Georges Pompidou.

Le montant des honoraires sont modifiés par le présent avenant de la manière suivante

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-Imc1H12740H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024

	Phases	Marché initial	Avenant 1	Total
CONCEPTION / PREPARATION				
Diagnostic et étude en phase APS concept de mise en sécurité	1 et 2	1 100,00	00,00	1 100,00
Etude en phase APD CCF SSI	1 et 2	2 500,00	1 200,00	3 700,00
Etude en phase PRO	2	400,00	00,00	400,00
Etude en phase DCE	2	400,00	00,00	400,00
REALISATION				
Examen des documents d'exécution	2	400,00	200,00	600,00
Contrôles de chantier, réunions de chantier CSSI	2	1 800,00	900,00	2 700,00
RECEPTION				
Réception technique du SSI et établissement du rapport de réception	2	1 200,00	600,00	1 800,00
Dossier d'identité du SSI	2	800,00	300,00	1 100,00
Préparation et participation à la commission de sécurité	2	200,00	00,00	200,00

Les montants ci-dessus sont exprimés en € HT.

Le présent avenant est d'un montant de 3 200,00 € HT soit 3 840,00 € TTC (+[20,00]%).

Le montant du marché modifié par le présent avenant est de 12 000,00€ HT soit 14 400,00€ TTC (CE 01/2022).

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des grands travaux, de l'habitat et des travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12740H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024